

Colmar le 12 juin 2015



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin
éducation
nationale



La Directrice académique
des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
s/c de
Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargé(e)s de
circonscription du premier degré

Objet : Place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle dans le projet d'école

Réf : [Circulaire interministérielle sur le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle publiée au BO N°19 du 9 mai 2013](#)

[Guide national pour la mise en œuvre du PEAC](#)

[Guide académique pour la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle –école primaire et collège- du 18.12.2014](#)

Action Culturelle

Dossier suivi par
Catherine Hunzinger

Téléphone
03 89 21 56 20

Fax
03 89 24 50 17

Mél.
ce.actions-culturelles68
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

À l'heure où toutes les équipes d'écoles établissent un premier bilan ou élaborent leur projet d'école pour la rentrée 2015, je tiens à réaffirmer toute la place du parcours d'éducation artistique et culturelle au sein du projet d'école.

Celui-ci se déploie dans les enseignements, les dispositifs culturels et les projets partenariaux, pendant le temps scolaire, et se poursuit en dehors du temps scolaire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur :

- les 3 piliers : **connaissances, pratiques et rencontres**
- la démarche de **projet**,
- des dispositifs culturels (*Printemps de l'écriture...*),
- des projets partenariaux (*intervention d'un artiste...*).

Pour mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle, il convient :

- d'établir un état des lieux dans l'école ou dans un groupe d'écoles,
- de définir des orientations prioritaires,
- de concevoir des actions et des projets en éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le projet d'école; les actions et les projets trouveront leur place dans un ou plusieurs des trois axes du projet d'école.

Des exemples de projets pour un parcours sont proposés dans le guide national pour la mise en œuvre du PEAC (*FOCUS 3 Des projets pour un parcours*).

« *Le Parcours d'Éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.* »

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour installer une culture commune qui participe à la réussite de tous les élèves.

Maryse SAVOURET